

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES



CLUB NAUTIQUE DES
SALETTES Carqueiranne



REGATE des Pins Penchés

CVAT

Dimanche 2 octobre 2022

Avec le partenariat



1. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : CNS Port des Salettes 83 Carqueiranne.

Signaux faits à terre : Emplacement du mât de pavillons à terre : CNS Port des Salettes 83 Carqueiranne, au-dessus du Club.

2. ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Yves MAILLARD

Président du Jury : Claude Michel VIDAL

3. REGLES

- La régate sera régie par :
 - Les règles telles que définies dans Les Règles d'introduction à la régate (RIR),
 - Les règlements fédéraux,
 - La régate est classée en catégorie 5C.
- La pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité de 1 tour
Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.
- Pour les parcours côtiers, pénalité de remplacement : toute infraction aux règles RIR pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

4. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1er signa/ d'avertissement</i>	<i>Classes</i>
02/10/22	10h55	TOUTES

5. PAVILLONS DE CLASSE

CLASSES	FLAMME NUMERIQUE	CLASSES	FLAMME NUMERIQUE
A-B-C-D1	1	R1 - R2 - L	2
D2-R3-R4	3		
P1	FLAMME BLANCHE	P2	Double FLAMME BLANCHE

Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

6. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits dans le document parcours. Les textes de description prévalent sur les schémas. Le numéro du parcours sera indiqué sur un tableau sur le bateau Comité.

7. MARQUES

Marque « A » (départ) bouée cylindrique située dans la rade Sud du port des Salettes
Marque « C » bouée cylindrique rouge à environ 500 m de la côte et à environ 1.9 mile dans le 107° du port
Marque « D » bouée cylindrique rouge à environ 500 m de la côte et à environ 2.7 mille dans le 155° du port
Marque « E » bouée de l'émissaire de Sainte-Marguerite (treillis métallique jaune)
43°05' 30" N- 05° 59' 40" E
Marque « V » bouée verte environ 500m de la côte 1mn dans l'W du port.
Marque « F » îlot des Fourmiges
Marque « G » Ecueil des Anguillons
Marque « R » îlot du Grand Ribaud
Marque « 1 » bouée cylindrique pour parcours construit (cap et distance indiqués sur le bateau comité)
Marque « 2 » bouée cylindrique pour parcours construit
Marque de dégagement éventuelle : bouée à définir.

8. LE DEPART

Cas des parcours Côtiers : L'envoi du **pavillon "D"** sur le bateau Comité avant le départ signifie qu'il **existe une bouée de dégagement**. Le **pavillon VERT hissé** signifie que la bouée de **dégagement est à laisser à TRIBORD**. **L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD**.

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
H -5'	Pavillon de groupe de classe, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H -4'	Pavillon 1, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H -1'	Affalé de 1, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

Alignement de la ligne de départ : entre le mât du bateau comité, portant le pavillon orange, et la bouée "A" à bâbord.

Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 mn.

Pointage officiel à une marque : le comité de course peut réduire une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

9. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée : entre le mât du bateau comité, portant le pavillon orange, et la marque **A** (Ou une bouée dérivante située sous le vent du bateau comité, dans le cas d'un parcours banane)

HEURE LIMITE D'ARRIVEE DU PREMIER : 16h

HEURE DE FERMETURE DE LA LIGNE :

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante : $HFL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI$

Où :

- HFL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mile Parcours.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (Liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $= (D * 2 \text{ mn})$. Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

10. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Emplacement du secrétariat du jury : CNS Port des Salettes 83 Carqueiranne

Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H00

Emplacement du local du jury : CNS Port des Salettes 83 Carqueiranne.

11. CLASSEMENT

Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps sur Distance.

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vitesse Lente).

12. SECURITE

Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Téléphone Comité à terre : 04.94.58.76.08.

Téléphone Comité en mer : 06.88.46.71.94

Canal VHF: 8.

13. CONTROLE DE JAUGE ET EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

14. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

En s'inscrivant à cette épreuve tout concurrent ou équipier atteste avoir connaissance du risque Covid19, et l'avoir pris en compte.

REMISE DES PRIX

**et Apéritif Dimanche 2 octobre 2022 à partir
de 18h30 au siège du CNS à Carqueiranne**